

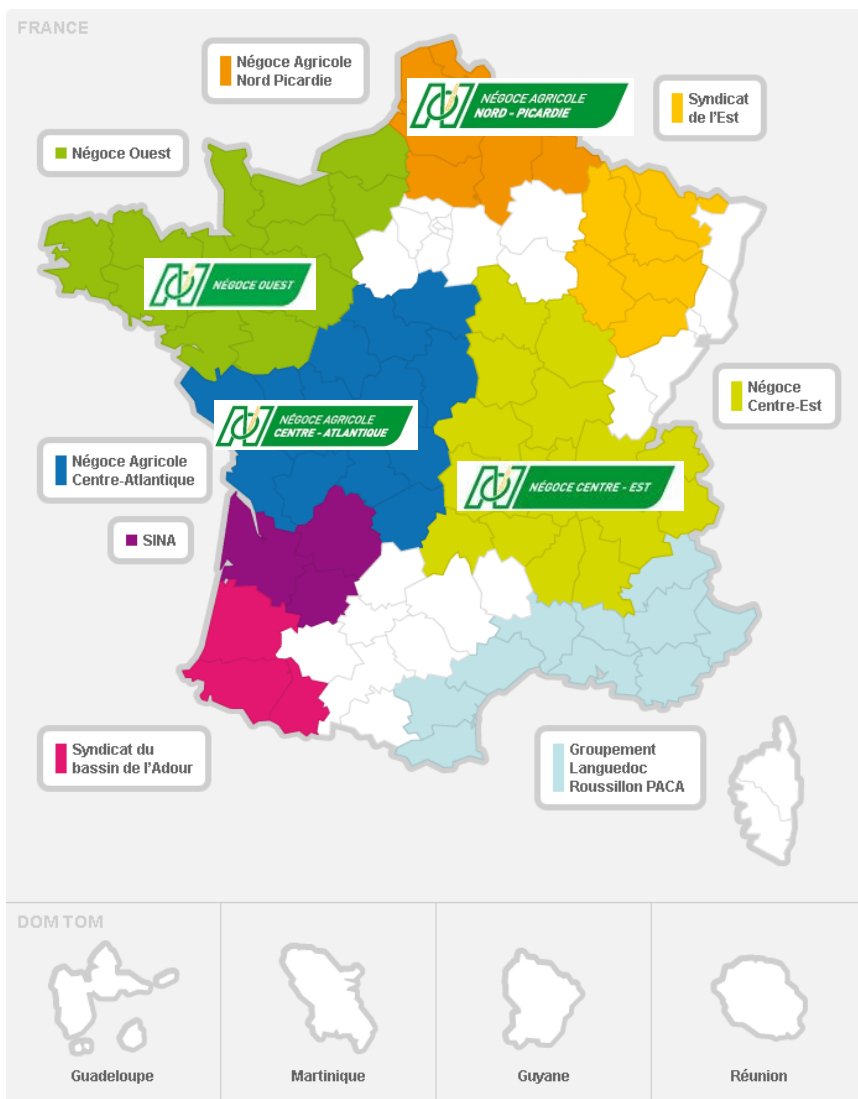
Coopératives, négoces : leur place dans l'agriculture française et leur approche de la préservation de l'eau

Fabien VALLAUD

Fédération du Négoces Agricole

fvallaud@negoce-village.com

L'organisation professionnelle du Négoce

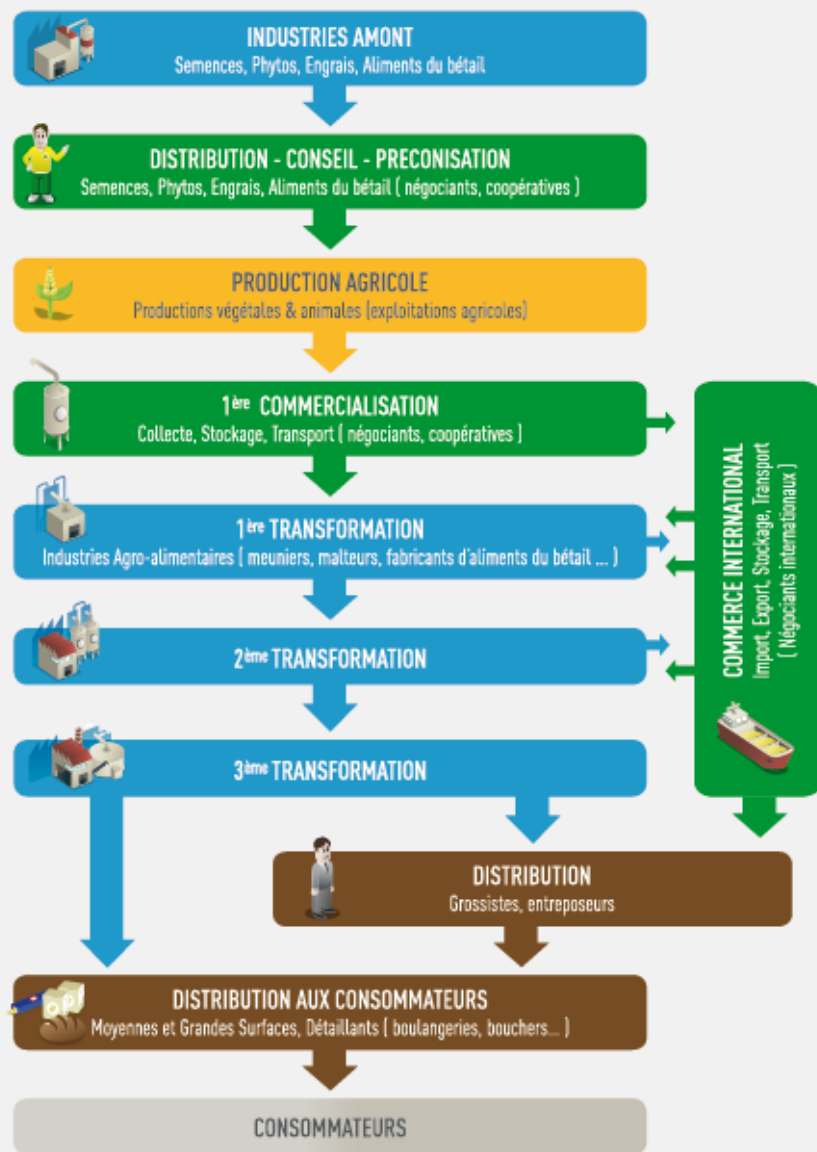


- La FNA et les groupements régionaux du Négoce



- Les négociants adhèrent à la FNA et au groupement régional
- L'adhésion est volontaire

Le Négoce, un acteur local dans les filières agroalimentaires



- Les négociants et les coopératives ont les mêmes activités économiques
- Les négociants et les coopératives sont en amont et en aval des agriculteurs
- Les agriculteurs sont des clients et des livreurs
- Le Négoce Agricole dans la filière agroalimentaire
 - 400 PME familiales au sein du monde rural
 - 6 milliards d'€ de Chiffre d'affaires
 - 11 000 emplois

Le conseil au service de la protection de l'eau

- **Négoces et Agences de l'eau : un objectif partagé**

⇒ Contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques



Directive Cadre
sur l'Eau (DCE)

- **Par leur activité de conseil**, les négociés participent à la protection de l'eau en tenant compte des zones à enjeux environnementaux :

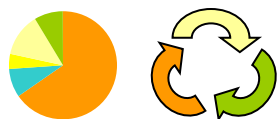
- Zones de protection d'alimentation de captage
- Zones vulnérables
- Zones d'érosion
- Zones humides...

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

L'activité de conseil

- **TOUT AU LONG DU CYCLE DE PRODUCTION,**
le conseiller accompagne des agriculteurs



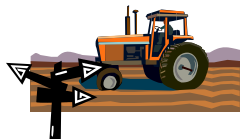
Choix de l'assolement,
de la rotation



Choix des
semences



Appui technique, économique,
réglementaire,...



Choix de l'itinéraire
cultural



En tenant compte du contexte de l'exploitation:

Cahiers des charges - débouchés – attentes et objectifs de l'agriculteur –
Zones de captage – contexte pédoclimatique...

L'activité de conseil

- **Le conseil, c'est quoi ?**

Le conseil est une démarche
qui commence par l'observation
(de la parcelle, de la culture)
et va jusqu'à l'enregistrement de celle-ci.

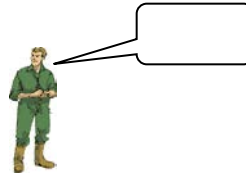
Les différentes étapes du conseil

DU DIAGNOSTIC A LA PARCELLE OU A LA CULTURE...

L'organisme entre dans une démarche de conseil



1. L'observation



2. Le constat ↪ Maladie Y, adventices,...

3. L'analyse et l'évaluation



+ Prise en compte du contexte
général (réglementaire,
économique, cahier des charges,...)
dont Zones de captage

4. L'identification des solutions

Les différentes étapes du conseil

4. L'identification des solutions



Compatibles avec les exigences des Zones de captage

Solution A
Mécanique
(binage,...)

Solution B
Chimique
(produit Z)

Solution C
Pas
d'intervention

 5. Le choix de la solution par l'agriculteur

6. La préconisation

Si choix de la solution = A ou B

Technique culturale XXX ou
Produit XXX - Dose
Date de l'intervention - ...

... JUSQU'À LA
PRECONISATION

7. L'enregistrement de la préconisation



Le conseil est encadré et agréé par les pouvoirs publics

- **Qui exerce cette activité de conseil aujourd'hui ?**



Distributeurs
de Produits phytopharmaceutiques
à usage professionnel
(Négoces / Coopératives)



Chambres d'Agriculture



Conseillers indépendants

**D'ici au 1er Octobre 2013, l'activité de conseil
sera identifiée et chaque organisme agréé
par les pouvoirs publics**

Le conseil est encadré et agréé par les pouvoirs publics



Loi Grenelle 2 + Décret N°2011-1325 du 18 octobre 2011

⇒ **4 agréments d'entreprise autour des phytos d'ici au 01/10/2013**



Agrément

«Distribution
de phytos à
usage
professionnel»

comprenant la
partie « conseil »

Agrément

« Conseil
indépendant »

Agrément

«Application»

Agrément

«Vente au
grand public»



Le conseil est encadré et agréé par les pouvoirs publics

- **L'activité de conseil**

Mêmes niveaux d'exigences
sur l'activité de conseil,
pour toute personne physique ou morale,
publique ou privée,
qu'elle exerce ou non
une activité de distribution

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux



**Auditée et certifiée par un
Organisme Certificateur indépendant**

Le conseil est encadré et agréé par les pouvoirs publics



Des conseillers formés « Certificat individuel Conseil »

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

- **Un même niveau de certification individuelle**
 - Niveau de formation initiale minimum : Bac + 2 (BTS ou équivalent)
- **Un renouvellement du certificat individuel tous les 5 ans**
- **Des conseillers identifiés par une carte « Certiphyto » sur le terrain**

 2600 techniciens-conseils-préconisateurs pour le
Négoce Agricole

Conclusion

- Les agences de l'eau et les négociants ont des objectifs partagés sur la protection de l'eau
- **400** négociants, **acteurs du conseil**
 - 2 600 Techniciens-Conseil-Préconisateurs
 - 300 000 agriculteurs clients/livreurs
 - Présents sur toutes les filières (grandes cultures, viticulture, arboriculture, élevage...)



Des projets communs à bâtir ensemble !